



CONTRAT D'OBJECTIFS TRIPARTITE

Entre le lycée Edgar QUINET, Bourg-En-Bresse,
l'académie de Lyon et la région Auvergne-Rhône-Alpes

2017 - 2021



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



CONTRAT D'OBJECTIFS TRIPARTITE

2017 – 2021

SOMMAIRE

Préambule	4
1 Diagnostic	5
Contexte	
Points d'appui et d'amélioration	
Problématique de l'établissement et axes de progrès	
2 Objectifs stratégiques.....	6
3 Leviers stratégiques	6
4 Accompagnement (autorité académique et région).....	7
5 Durée du contrat	8
Annexe : les indicateurs.....	9

PRÉAMBULE

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République est mise en œuvre depuis la rentrée scolaire 2013 autour de trois principaux objectifs :

- **Elever le niveau de connaissances, de compétences et de culture de tous les jeunes,**
- **Réduire les inégalités sociales et territoriales pour tenir la promesse républicaine de la réussite éducative pour tous,**
- **Diviser par deux la proportion d'élèves sortant du système scolaire sans qualification**

En Auvergne-Rhône-Alpes, les autorités académiques, autorités de l'Etat compétentes en matière d'éducation, et la Région s'associent, dans le cadre de la refondation de l'Ecole de la République, pour définir leurs priorités partagées dans le respect de leurs compétences respectives et contribuer, par une coopération renforcée, aux orientations et aux chantiers engagés au service de la réussite des élèves.

Parmi les bénéfices attendus de ce partenariat, sera privilégiée la convergence des politiques publiques, laquelle reposera sur des objectifs partagés et des engagements pour les atteindre.

Les parties entendent ainsi promouvoir une innovation et une autonomie des établissements, adaptées aux publics et aux multiples enjeux du système éducatif. Le contrat d'objectifs devient alors tripartite.

Véritable outil de partenariat et de pilotage stratégique des lycées, il permet de conforter le dialogue entre l'établissement, l'autorité académique et la collectivité territoriale de rattachement. Il renforce **la convergence** des politiques publiques et favorise la démarche de projet au service de la réussite des élèves.

Dans l'établissement, le contrat d'objectifs tripartite est **un outil de pilotage pédagogique et éducatif, construit et partagé avec les équipes.**

Il est signé entre l'établissement, l'autorité académique et la région Auvergne-Rhône-Alpes pour une durée de quatre ans.

Il comprend un diagnostic, deux à quatre objectifs, des leviers stratégiques, des mesures d'accompagnement et des indicateurs de réussite (circulaire 2015-004 du 14-01-2015, BO n°3 - 2015).

1 DIAGNOSTIC

1/ Eléments de contexte : caractéristiques du lycée, du public accueilli et inscription territoriale

Lycée de centre ville offrant des filières générales et technologiques des domaines tertiaire, médico-social et scientifique, marqué par un public féminin important.

L'établissement accueille également une classe préparatoire aux grandes écoles, économique et commerciale ainsi que trois BTS du tertiaire.

Le lycée est attractif avec une augmentation constante des effectifs entraînant une saturation des locaux.

La mixité sociale est présente, avec un taux de CSP très défavorisées au dessus des moyennes académiques et un taux d'élèves boursiers en augmentation depuis 2011.

L'internat est très demandé, son occupation est optimale, une cinquantaine d'élèves se voient refuser leur hébergement à chaque rentrée.

Le cadre de vie installé est propice aux études, avec un vivre ensemble détendu et respectueux.

La qualité de la restauration participe activement à cette qualité du vivre ensemble ainsi que la qualité de l'entretien des locaux qui s'appuie sur une réactivité des agents de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans la mise en place de solutions aux problèmes qui se manifestent.

2/ Points d'appui et d'amélioration

Les points d'appui :

- attractivité des séries ES, L et ST2S;
- attractivité des sections bachibac et européennes espagnol-allemand;
- attractivité de la section sportive GRS;
- les formations post bac constituent une réponse de proximité appréciée par les étudiants et leurs familles, avec un bon taux de remplissage et un accueil des élèves issus de bac professionnel conforme aux attentes de l'académie;
- mobilisation des enseignants et équipe éducative pour la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers (habitude ancrée de la mise en place de parcours personnalisés);
- mobilisation des personnels autour de la prévention du décrochage scolaire;
- engagement de l'établissement dans la démarche ABMA;
- prise en charge des élèves allophones en interne.

Les points d'amélioration:

- pour les enseignants, mieux connaître les évolutions en cours pour mieux accompagner les élèves;
- améliorer les résultats au baccalauréat, surtout dans la série STMG;
- renforcer la liaison 3ème-2de et l'ancrer dans les pratiques dans un continuum collège-lycée par une mutualisation des pratiques;
- développer le parcours bac -3/ bac +3;
- installer et développer le parcours Avenir au lycée;
- proportion d'élèves orientés en classes préparatoires faible malgré leurs demandes;
- cultiver la confiance en soi des élèves afin de les mobiliser sur des parcours ambitieux voire des parcours d'excellence;
- mise en place d'un enseignement centré sur la différenciation pédagogique.

3/ Problématique de l'établissement et axes de progrès

- garantir les conditions de réussite de tous les élèves accueillis en classe de seconde.
- favoriser la fluidité des parcours des élèves au lycée, dans toutes les séries, générales et technologiques.
- favoriser la confiance en soi des élèves et les accompagner dans des parcours ambitieux.
- participer au maintien d'un climat scolaire serein.

2 OBJECTIFS STRATEGIQUES

1- Améliorer la continuité des apprentissages et la fluidité des parcours scolaires pour garantir la réussite de tous les élèves

2- Développer la confiance en soi des élèves dans un environnement serein et les accompagner dans des parcours ambitieux.

3 LEVIERS STRATÉGIQUES

OBJECTIF N° 1

- Liaison 3^{ème}-seconde active au lycée et dans les collèges.
- Mutualisation des pratiques entre enseignants de collège et de lycée.
- Mise en place du Parcours Avenir.
- Exploitation de la fiche de liaison 3^{ème}-2^{de}.
- Organisation de SAS d'accueil pour les élèves entrant en classe de seconde.
- Repérage des élèves en difficulté en seconde dès les premières semaines de rentrée.
- Organisation de mini GPDS en classe de seconde pour repérer et accompagner les élèves en risque de décrochage.
- Organisation d'actions de conseil et de guidage à destination des élèves pour l'exploitation optimale des tiers-temps qui leur sont accordés.
- Organisation du tutorat des enseignants pour les élèves.
- Organisation de l'AP adaptée aux besoins des élèves.
- Accueil et intégration des élèves en début de parcours en 1^{ère} et planification, avec les élèves, du parcours entrepris.
- Mise en place de projets de classe dans les classes de 1^{ère} à même de valoriser les parcours.
- Adaptation des parcours des élèves en cas de nécessité.
- Nombre de pratiques pédagogiques différencierées dans l'EPLE.
- Sentiment d'efficacité perçu des enseignants : outil à élaborer.

OBJECTIF N° 2

- La liaison bac -3, Bac+3 active.
- Actions citoyennes (CESC) et poursuite de l'engagement dans la démarche ABMA.
- Mobilisation des élèves : activités dans le cadre du parcours de citoyenneté (MDL, CVL, vie scolaire), actions de solidarité et démarche de développement durable.
- Maintien de la qualité de la maintenance et de l'entretien des locaux.
- Maintien de la qualité de la restauration et de l'hébergement à l'internat, rôle éducatif de l'internat.
- Adaptation des espaces 'hors la classe' : salles d'études, lieux de détente, foyer, cour...
- Sécurisation de l'espace d'attente des élèves, à l'extérieur du lycée (rue Alfred de Vigny), des accès au lycée et des clôtures.
- Uniformisation et rationalisation des systèmes d'alarme anti-intrusions.
- Adaptation des équipements en nombre et qualité (bureau dédié au CVL et la MDL, bancs, etc.) et mise aux normes des installations.
- Sentiment de confiance perçu des familles vis-à-vis de l'école : outil à élaborer.

4 ACCOMPAGNEMENT (autorité académique et région)

Chaque partie identifiera et formalisera les accompagnements possibles ainsi que leurs conditions de mise en œuvre pour aider l'établissement à atteindre les objectifs fixés.

Autorité académique

- ⇒ EPLE : accompagnement d'un collectif de professeurs, à l'interne, pour concevoir une méthodologie autour des principes favorisant la différenciation en classe : appui sur professeurs d'Histoire-géographie, de langues et de français - Mise en place selon un calendrier s'étalant sur année scolaire 2017/2018.
- ⇒ Bassin : accompagnement sur mise en place d'un travail en réseau.
- ⇒ Organisation d'une conférence durant le 1^{er} trimestre de l'année scolaire (septembre).

Région

- ⇒ Soutenir l'établissement dans la mise en œuvre de ses actions liées à l'objectif « Développer la confiance en soi des élèves dans un environnement serein... », notamment en ce qui concerne les conditions de vie à l'internat (accès aux outils informatiques).

5 DURÉE DU CONTRAT

Ce contrat d'objectifs est conclu pour une durée de quatre ans. Il prend effet à partir du 1^{er} septembre 2017 (ou à la date de la dernière signature si elle est ultérieure). Il expire à la date du 31 août 2021. Il est procédé à un bilan intermédiaire entre les parties à mi-parcours.

Ce contrat d'objectif est établi et signé en trois exemplaires originaux.

Date de présentation au Conseil d'Administration :

Vote du Conseil d'Administration :

A , le

Le chef d'établissement,

Vu, le

L'inspectrice d'académie -

Directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain

A , le

La Rectrice de la région académique
Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon
Chancelière des universités

A , le

Le Président de la région Auvergne-
Rhône-Alpes,

ANNEXE : LES INDICATEURS

Objectif : - Améliorer la continuité des apprentissages et la fluidité des parcours scolaires pour garantir la réussite de tous les élèves

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Taux d'accès de la seconde au baccalauréat	-1	0
Taux d'accès de la 1 ^{ère} au baccalauréat.	-2	0
Taux d'accès de la TALE au baccalauréat.	0	0
Taux de réussite au baccalauréat des CSP 'ouvriers et inactifs' série générale	95,1 %	96 %
Taux de réussite au baccalauréat des CSP 'ouvriers et inactifs' série technologique	93,8 %	96 %
Taux de réussite au baccalauréat des CSP 'ouvriers et inactifs' série STMG	85 %	90 %
Valeur ajoutée au bac général	0	0
Valeur ajoutée au bac technologique	-4	0
Valeur ajoutée au bac STMG	-8	0
Sentiment d'efficacité perçu par les enseignants	Enquête à élaborer	
Nombre de pratiques différencierées dans l'EPLE dans un secteur	Outil à élaborer	

Objectif : Développer la confiance en soi des élèves dans un environnement serein et les accompagner dans des parcours ambitieux.

Intitulé des indicateurs	Valeur initiale	Valeur cible
Pourcentage de participation des élèves aux élections du CVL (504/1557)	32,30 %	40 %
Nombre d'adhérents à la MDL	628	Au delà de 600
Nombre d'actions mises en place dans le cadre de la liaison bac -3, Bac+3 à destination des élèves du lycée ^{*1}	6	Au moins 6
Taux d'accès en CPGE	7,7 %	9 %
Taux de satisfaction des usagers : vivre ensemble, demi-pension, internat, conditions de vie, CHS-CT ^{*2}	Très satisfaisant	Maintien
Nombre de punitions 1010 pour 1557 élèves ^{*3}	64,8 %	60 %
Nombre de sanctions 201 ^{*3}	12,9 %	12 %
Nombre de conseils de discipline	1	Maintien

*1 : Campus Universités Lyon et Saint-Eienne : 3

Campus Bourg-en-Bresse : 1

Forum post bac interne au lycée : 1

Stand post-bac Ain Formations Métiers : 1

*2 : enquête interne en seconde, retour des personnels et retours des parents d'élèves

*3 : Nombre de punitions 1010 par an pour 1557 élèves : taux de 1010/1557 = 64,9%

Nombre de sanctions 201 par an pour 1557 élèves : taux de 201/1557 = 12,9%